

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2023/58

adopté à la majorité des membres votants (16 avis favorables)

le 4 octobre 2023

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de tirs sur des spécimens de Muntjac de Reeves (*Muntiacus reevesi*)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.411-5 à L.411-8 ;
- Vu le code de l'environnement, et notamment l'article R.411-47 ;
- Vu l'arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la demande de la DDT 37 du 4 septembre 2023 ;
- Considérant que la demande porte sur une espèce exotique envahissante animale réglementée ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande d'autorisation.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON